Immobilier d'entrepriseetransparence

APRC Group
M.ABDELLAOUI Karim
Président APRC Group
67 Quai Charles de Gaulle
69006 LYON
France

Son Excellence António GUTERRES
Secrétaire général
Nations Unies
New York
NY 10017
États-Unis

Nos réf. : KA / BL / 230124

Lyon le 24 janvier 2023

Objet : Pacte Mondial des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Groupe ARPC soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Pacte mondial) concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette communication, nous exprimons notre engagement à intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes de notre entreprise, et à nous engager dans des projets de collaboration faisant progresser les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD). Le Groupe ARPC fera une déclaration claire de cet engagement auprès de nos parties prenantes et du grand public.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial de l'ONU est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre entreprise dans la mise en œuvre des Dix principes.

67, Quai Charles de Gaulle | CS 50112 | 69463 LYON CEDEX 06 | Tél. +33 (0)4 37 420 420 | Fax : +33 (0)4 72 44 30 29 | www.aprc.fr
Siret 502 830 474 00024 | TVA intracommunautaire FR 45 502 830 474 | APE 6420Z |

Cette communication est confidentielle. Si vous n'en êtes pas le destinataire prévu, veuillez nous en aviser immédiatement. Notez que l'utilisation ou la divulgation non autorisées de la présente communication ou de sa substance, son sens ou son objet, ou même la seule divulgation de son existence, sont illicites.

Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.

Cela comprend :

- Une déclaration signée par le plus haut dirigeant de l'entreprise exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant notre engagement permanent envers l'initiative et ses principes. Cette déclaration est distincte de notre lettre initiale d'engagement à adhérer au Pacte mondial de l'ONU ;

- La publication annuelle de notre CoP, au travers du questionnaire en ligne dédié, par lequel nous présenterons les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les Dix principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes, et contribuer aux objectifs des Nations Unies, en particulier les ODD.

Veuillez agréer, Excellence, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

M. ABDELLAOUI Karim
Président APRC Group

ADM18.1/171222
67, Quai Charles de Gaulle | CS 50112 | 69463 LYON CEDEX 06 | Tél. +33 (0)4 37 420 420 | Fax : +33 (0)4 72 44 30 29 | www.aprc.fr
Siret 502 830 474 00024 | TVA intracommunautaire FR 45 502 830 474 | APE 6420Z |

Cette communication est confidentielle. Si vous n'en êtes pas le destinataire prévu, veuillez nous en aviser immédiatement. Notez que l'utilisation ou la divulgation non autorisées de la présente communication ou de sa substance, son sens ou son objet, ou même la seule divulgation de son existence, sont illicites.